

Michèle Rivasi : Lettre ouverte au Ministère de la Santé.

Antennes-relais, Wi-fi, mobiles...

Des questions de santé publique !

20 09 2010

Fin juin 2010, un groupe d'Électro Hyper Sensibles a investi le site de la forêt de Saoû, dans la Drôme. Ces personnes, des "réfugiés des ondes" que l'on dénomme en abrégé EHS, sont allergiques aux rayonnements électromagnétiques artificiels présents dans notre quotidien et émis par toutes sortes de technologies, en particulier celles issues de la téléphonie mobile, des antennes relais et des autres réseaux sans fil comme le Wi-Fi.

Cette allergie aux ondes radio et micro-ondes est encore rare, mais elle se propage. Un nombre croissant de personnes s'en plaignent. On estime qu'environ 2 ou 3 % de la population serait touchée. Apparue au milieu des années 1980 dans les pays scandinaves, l'Électro Hyper Sensibilité est devenue plus fréquente avec l'essor de la téléphonie mobile et l'installation des antennes relais, source dans leur voisinage d'un rayonnement micro-onde diffus mais constant.

Il faut savoir que la multiplication des émetteurs sans fil (GSM, UMTS, Wifi, Wimax, etc.) a entraîné une hausse très importante de la pollution électromagnétique ambiante. Aujourd'hui, les rayonnements dus à la téléphonie mobile et à l'internet sans fil constituent 90 % du bruit de fond micro-ondes présent dans l'air. En 20 ans, la quantité de rayonnements a été multipliée par 10.



Michèle Rivasi à la Forêt de Saoû le 25 06 2010

Les troubles de santé des EHS apparaissent à des niveaux de rayonnements que le reste de la population supporte très bien. Combien de temps va durer ce statu quo ? Depuis 1991, le nombre de cas déclarés d'EHS augmente régulièrement. Une étude de tendance sur l'évolution des populations EHS connues en Europe indique que 50 % de la population est susceptible de devenir électrosensible d'ici 2017.

Avec Patrick Royannez, conseiller général de la Drôme, nous sommes allés à la rencontre des EHS de la forêt de Saoû. Leur demande est simple. Ces personnes EHS demandent à s'installer et résider en "Zones Blanches", dans des Zones Refuges préservées des rayonnements et champs électromagnétiques issus de la téléphonie mobile, afin d'arrêter de se sentir mal. Leur souhait est légitime. Je le soutiens pleinement.

Il subsiste encore en France de telles Zones Blanches, des zones sans couverture réseau, en particulier dans des départements comme la Drôme ou l'Ardèche. Pourquoi, par exemple, alors que nos villages sont confrontés au dépeuplement et à la désertification rurale, ne pas faciliter l'installation des personnes électrosensibles dans des hameaux que l'on sait situés en Zone Blanche ? Ces populations trouveraient là un nouveau foyer, conformes à leurs besoins. Et ces lieux à l'abandon gagneraient de nouveaux habitants. L'activité locale, économique et sociale, en bénéficierait. L'école, le boulanger pourraient rouvrir, etc.

Ces zones où le téléphone mobile ne fonctionne pas sont de moins en moins nombreuses sous les efforts conjoints des maires et des conseils généraux qui ont "promis" le progrès du sans fil. Cette vision d'un "paradis technique", survenue par les opérateurs, mai en réalité coûteuse et surdimensionnée, va à l'encontre des données scientifiques accumulées depuis maintenant une dizaine d'années.

Oui, les téléphones mobiles ou sans fil ont un effet nocif sur la santé ! La fameuse étude Interphone, dont les résultats sont enfin publiés, constate que l'utilisation intensive d'un téléphone mobile ou sans fil durant 10 ans, voire moins, accroît le risque de tumeurs cérébrales. Quelques années plus tôt, l'étude européenne Reflex a montré comment le rayonnement d'un téléphone mobile endommage les chromosomes et l'ADN, favorisant l'apparition de cellules cancéreuses.

Oui, les antennes relais modifient la sensation de bien-être de leurs riverains ! L'étude de Hardell et Khurana publiée en juillet 2010 dans le *International Journal of Occupational Environmental Health* constate que parmi les 10 études épidémiologiques s'intéressant aux effets de l'exposition aux rayonnements d'une antenne relais et publiées dans des revues scientifiques depuis 2003, 8 d'entre elles relèvent un risque accru de cancers ou de troubles neurocomportementaux chez les personnes résidant à moins de 500 m d'une antenne relais.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) a reconnu dans son avis remis en octobre 2009 l'existence d'effets biologiques « incontestables » des ondes de la téléphonie mobile, par exemple sur l'activité de la cellule ou le stress oxydatif. C'est pourquoi l'AFSSET conseille en conclusion de réduire les expositions du public « *dès lors qu'une exposition peut être réduite* ». Des solutions techniques existent, une vingtaine de villes pilotes devraient en bénéficier en France dans le cadre d'une expérimentation unique au monde. Seuls les opérateurs de téléphonie mobile traînent les pieds à les mettre en place. Les EHS incarnent ainsi, bien malgré eux, des sentinelles des ondes. Des lanceurs d'alerte qui ressentent tous les jours, dans leurs corps, les effets néfastes de la pollution électromagnétique.

Cette souffrance n'est pas psychosomatique, [les encéphaloscans du cerveau faits à Paris](#), à l'hôpital Georges Pompidou, l'ont prouvé. C'est pourquoi nous devons les prendre en compte. Il en va de leur bien-être. Mais aussi, demain, de la santé de tous et de toutes. Parents, enfants, voisins. La pollution électromagnétique est devenue une question de santé publique.

Michèle Rivasi

Députée Européenne Europe Ecologie

Agrégée de biologie, Présidente fondatrice de la CRIIRAD et du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information sur les Rayonnements Electromagnétiques)